



association
pour la voix
étudiante
au québec

AM_2017-04-21

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE L'AVEQ, TENUE LE VENDREDI 21 AVRIL 2017 À PARTIR DE 9H00 AU H-763 DU PAVILLON HENRY F. À L'UNIVERSITÉ CONCORDIA, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Les associations étudiantes suivantes étaient présentes et constituaient le quorum:

MAGE-UQAC
AGE-UQTR
FEUS
CSU
SSMU
AGECAR

Les associations étudiantes suivantes étaient absentes:

GSA

Les membres suivants du comité exécutif et de la permanence ainsi que ces observateurs/trices étaient présents:

Kristen Perry	Responsable à la mobilisation et au développement associatif
Christopher Gyorffy	Coordonnateur général
Isaac Stethem	Attaché à l'exécutif
Mat Forget	Présidence d'assemblée
Caitlin Robinson	Secrétariat d'assemblée

Les membres suivants du comité exécutif ne pouvaient être présents:
Alex Brassard Responsable aux affaires des cycles supérieurs

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

a) VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence annonce le quorum atteint et l'ouverture de l'assemblée à 9h30.

b) RECONNAISSANCE DE L'OCCUPATION DES TERRES

L'AVEQ et les associations étudiantes y siégeant reconnaissent que les peuples autochtones ont été déportés de leurs terres via l'utilisation de traités injustes. Ces territoires leur reviennent de droit, comme c'est le cas ici-même pour ces terres ancestrales appartenant au peuple Kanien'keha:ka.

c) NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

CSU propose et AGE CAR appuie,

AM2017-04-21.001

Il est RÉSOLU que Mat Forget soit nommé à la présidence d'assemblée et Caitlin Robinson au secrétariat d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MAGE-UQAC propose et CSU appuie,

AM2017-04-21.002

Il est RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, suite aux modifications suivantes:

- Que le Point 7. a) Finances soit traité le samedi
- Que soit ajouté les points 1. Plénière, 2. Vote et 3. Dévoilement des résultats à la suite des sous-points au 4. B) Entrevues des candidats
- Que le point 8. Présentations externes soit traité à 11h30 samedi

Adoptée à l'unanimité.

L'AVEQ note qu'elle a reçu des nouvelles d'Alex Brassard signifiant qu'une urgence familiale l'empêche d'être présent vendredi, mais arrivera samedi. Pour le point 8. Présentations externes, la CRÉIQ présentera samedi de 11h30 à 12h00 et UTILE les suivra de 12h00 à 12h30.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

CSU propose et AGE CAR appuie,

AM2017-04-21.003

Il est RÉSOLU que le procès-verbal de la dernière soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

MAGE-UQAC demande un suivi de certaines tâches qui avaient été discutées à l'Assemblée des membres de janvier, notamment une structure pour les rapports des exécutant-e-s, le budget ainsi que sur le ménage du groupe Facebook.

L'AVEQ répond qu'il serait préférable de demander aux exécutant-e-s individuellement et qu'un ménage Facebook fût fait en partie, mais qu'il en reste à faire et que l'aide des associations serait apprécié étant donné que ce sont celles-ci qui connaissent leurs membres. Pour les questions du budget, cela sera couvert au point 8. f).

4. ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF MANDAT 2017-2018

a) EXPLICATION ET DISCUSSIONS SUR LES PROCÉDURES

MAGE-UQAC propose et CSU appuie,

Il est RÉSOLU qu'un huis clos soit tenu sans la présence des candidat-e-s.

Amendé

MAGE-UQAC propose un amendement et CSU appuie,

AM2017-04-21.004

Il est RÉSOLU qu'un huis clos soit tenu sans la présence des candidat-e-s.

Il est RÉSOLU que les exécutant-e-s futurs des associations puissent assister au huis clos.

Adoptée à l'unanimité.

CSU propose et AGE CAR appuie,

AM2017-04-21.005

Il est RÉSOLU que le processus de vote pour l'élection de l'exécutif 2017-2018 soit le même que celui utilisé pour l'élection de l'exécutif 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

b) ENTREVUES AVEC LES CANDIDATS

a. RESPONSABLE AUX AFFAIRES SOCIOPOLITIQUES

i. PLÉNIÈRE

Une entrevue est menée avec la candidate Häxan Bondu.

Une entrevue est menée avec le candidat Anas Bouslikhane.

ii. VOTE SECRET

AGECAR propose et AGE-UQTR appuie,
AM2017-04-21.006

Il est RÉSOLU que cocher les deux cases sur le bulletin de vote veut dire non.

Adoptée à l'unanimité.

iii. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Hâxan Bondu est élue au poste de responsable des affaires sociopolitiques.

b. RESPONSABLE À LA PÉDAGOGIE ET À LA RECHERCHE

i. PLÉNIÈRE

Une entrevue est menée avec la candidate Sophia Sahrane.

ii. VOTE SECRET

iii. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Sophia Sahrane est élue au poste de responsable à la pédagogie et à la recherche.

c. RESPONSABLE AUX AFFAIRES DES CYCLES SUPÉRIEURS

i. PLÉNIÈRE

Une entrevue est menée avec le candidat Clément Dallaire-Maltais.

ii. VOTE SECRET

iii. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Clément Dallaire-Maltais est élu au poste de responsable aux affaires des cycles supérieurs.

d. COORDINATION GÉNÉRALE

i. PLÉNIÈRE

Une entrevue est menée avec le candidat Christopher Gyorffi.

ii. VOTE SECRET

iii. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Christopher Gyorffy est élu au poste de coordonnateur général.

e. RESPONSABLE À LA MOBILISATION ET AU DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

i. PLÉNIÈRE

Une entrevue est menée avec la candidate Kristen Perry.

ii. VOTE SECRET

iii. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Kristen Perry est élue au poste de responsable à la mobilisation et au développement associatif.

f. SECRETARIAT GÉNÉRAL

i. PLÉNIÈRE

Une entrevue est menée avec le candidat Rami Yahia.

ii. VOTE SECRET

iii. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Rami Yahia est élu au poste de secrétaire général.

AGE UQTR propose et AGE CAR appuie,
AM2017-04-21.007

Il est RÉSOLU que le huis clos soit levé.

Adoptée à l'unanimité.

AGE UQTR propose et AGE CAR appuie,
AM2017-04-21.008

Il est RÉSOLU que l'Assemblée soit levée pour une heure de dîner.

Adoptée à l'unanimité.

5. TOUR DE TABLE

Le MAGE-UQAC a tenu un référendum d'affiliation dont le résultat fut à 70% positif. Un de leur gros dossier porte sur le système de transport en commun à Saguenay. Au niveau de l'administration de l'UQAC, elle est en train de mettre en place un budget sous le signe de l'austérité. Les relations avec l'administration vont plutôt bien malgré des changements aux postes de direction. Le MAGE-UQAC travaille avec l'AVEQ en ce qui concerne les étudiantes et étudiants internationaux et aux cycles supérieurs. Le MAGE-UQAC travaille également sur des campagnes ayant trait aux prochaines élections municipales ainsi que la rémunération des stages.

L'AGE UQTR a tenu ses élections en mars et la majorité de l'équipe exécutive a renouvelé son mandat. Ils ont participé dernièrement à plusieurs conférences au niveau provincial et la période de transition exécutive approche. Les relations avec l'administration ne sont pas au plus haut point. L'UQTR a annoncé un déficit de 9 millions de \$ et cela se fait sentir au niveau des cours offerts et de la taille des groups.

L'AGE CAR a récemment retravaillé ses règlements généraux. Ils ajoutent un poste de responsable aux affaires sociopolitiques qui sera en charge de la mobilisation. L'austérité frappe violemment les régions avec un déficit de 3,6 millions et ce sont les universités qui en souffrent. La bibliothèque de l'AGE CAR sera réduite afin d'augmenter les espaces de recherche car les universités reçoivent une partie de leur financement gouvernemental en fonction de l'espace dédié à la recherche. Il y a eu une campagne de financement auprès des donateurs de l'université dont l'objectif a été dépassé. Ils travaillent également sur le transport public à Rimouski afin de rendre le bus plus accessible aux étudiant-e-s et ils travaillent sur la campagne contre les violences sexuelles.

La FEUS a un exécutif complet pour l'année prochaine. Ils sont présents à cette assemblée des membres avec un mandat d'observation, qui s'applique également à l'ASSÉ et l'UEQ. Leur exécutif a participé à diverses campagnes, incluant celle sur les violences sexuelles. Ils ont un mandat à propos du financement de l'éducation et des stages rémunérés en plus de mandats sur l'environnement.

Le SSMU a connu des difficultés ces derniers mois suite à la démission de leur président et de leur VP interne. Ils vont chercher à améliorer leurs politiques en ce qui a trait aux dénonciations des exécutant-e-s et la gestion de plaintes. Du côté administratif, ils ont eu des difficultés avec les mesures disciplinaires envers les abuseurs sur les campus. Le SSMU a publié une lettre ouverte à propos de la santé mentale des étudiant-e-s qui comptait plus de 1 000 signatures. L'association a rencontré des difficultés avec les frais accessoires. Un mandat a été obtenu afin d'appuyer un cas de discrimination basée sur le statut de citoyenneté et l'emploi. SSMU a voté pour prolonger son statut d'observateur à l'AVEQ jusqu'à la fin de l'année 2017 et la tenue possible d'un référendum à l'automne.

Le CSU a récemment tenu deux campagnes, l'une portant sur l'immigration et l'autre le cas d'une étudiante enceinte canado-palestinienne de CSU qui ne peut revenir au Canada. Des difficultés ont été rencontrées sur le campus en lien avec des groupes fascistes qui y ont manifesté. L'université a annoncé de 9 millions de \$. L'association n'a pu participer aux consultations provinciales sur les violences sexuelles après avoir découvert qu'elle n'avait qu'un siège et que celui-ci était réservé à un-e survivant-e qui ne voulait pas y participer seul-e. L'association travaille sur des recommandations concrètes à propos des violences sexuelles. Des référendums ont été faits sur des questions de développement durable, d'éducation autochtone et des pressions ont été faites sur l'administration afin que Concordia devienne un campus sanctuaire.

6. ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

L'AVEQ mentionne que les *États généraux sur l'enseignement supérieur* qui auront lieu à l'Université Laval. L'AVEQ n'est pas impliqué au plus haut niveau de l'organisation de l'événement, mais a été invité à y participer. L'AVEQ y sera et verra ce qu'elle peut y apporter. L'évènement se tient du 18 au 20 mai.

LE MAGE-UQAC demande qui organise l'événement.

L'AVEQ répond que ce sont les associations étudiantes et les syndicats et que l'AVEQ a donné une contribution de 2 000\$.

L'AGE UQTR encourage la participation et mentionne que c'est une place pour réseauter et mettre de l'avant les enjeux de l'éducation supérieure.

7. RAPPORTS D'EXÉCUTANT-E-S

a) COORDONNATEUR GÉNÉRAL

Christopher Gyorffy (AVEQ) résume son rapport et mentionne sa participation à différents évènements.

Le MAGE-UQAC signifie qu'il apprécie le format des rapports et demande le nombre d'heures travaillées et que ce chiffre soit indiqué dans le rapport à l'avenir.

Christopher Gyorffy (AVEQ) répond qu'ils ont travaillé à capacité réduite puisqu'ils n'étaient que 3 exécutant-e-s et qu'il ne sait pas les heures exactes. Il estime que cela devait tourner autour de 40 heures par semaine.

Isaac Stethem (AVEQ) mentionne que l'exécutif a travaillé beaucoup et que Christopher fut souvent en déplacement.

L'Assemblée reçoit le rapport.

b) RESPONSABLE À LA MOBILISATION ET AU DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Kristen Perry (AVEQ) résume son rapport et mentionne qu'elle a couvert les affaires sociopolitiques. Il y est fait mention qu'un bureau a été trouvé et que l'AVEQ fut présente à un atelier à Toronto portant sur le réseautage et le développement professionnelle. La responsable a contacté des groupes sociaux se concentrant sur la campagne contre les violences sexuelles et a commencé à préparer la formation du nouvel exécutif.

L'Assemblée reçoit le rapport.

10. CAMPAGNE ANNUELLE

a) TEXTE DE RÉFLEXION DE CSU

Le MAGE-UQAC indique qu'il est en général d'accord avec le document produit par CSU.

L'AGECAR mentionne qu'une position a été adoptée afin de réfléchir à l'intégration des CÉGEPS dans l'AVEQ.

L'AGE-UQTR ne croit pas que l'AVEQ devrait commettre la même erreur que l'ASSÉ, puisque les réalités des CÉGEPS sont différentes. L'association est heureuse de participer, mais croit que l'AVEQ devrait se concentrer sur les problèmes des universités avant de s'attaquer à ceux des CÉGEPS.

CSU propose et AGE-UQTR appuie,
AM2017-04-21.009

Il est RÉSOLU qu'il y ait une pause de 15 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

b) MOTION AM_20170421_07

AVEQ propose et MAGE-UQAC appuie,

CONSIDÉRANT que l'AVEQ s'efforce de répondre aux préoccupations immédiates concernant la condition étudiante et reconnaît l'importance d'habiliter les étudiant-e-s à contester le système dans lesquels nous évoluons;

CONSIDÉRANT que l'AVEQ a plusieurs positions concernant l'accessibilité à l'éducation et les questions connexes, et a déjà entrepris des recherches sur ces sujets;

CONSIDÉRANT que l'AVEQ a des positions sur les questions autochtones et la protection de l'environnement, et a produit un rapport de recherche sur le pipeline Énergie Est;

CONSIDÉRANT que les associations participant à l'AVEQ ont exprimé la pertinence particulière des problèmes liés à leur travail actuel sur et au-delà de leurs campus.

Il est RÉSOLU que l'AVEQ mène deux campagnes pour l'année scolaire 2017-2018;

Il est RÉSOLU que l'une de ces campagnes porte sur l'accessibilité à l'éducation et se concentre sur les enjeux des frais de scolarité et de leur déréglementation, l'austérité dans les universités régionales, les services aux étudiants, l'assurance maladie et la rémunération des stages;

Il est RÉSOLU que l'une de ces campagnes porte sur la défense de l'environnement et se concentre sur les enjeux des oléoducs, de la décolonisation et la solidarité avec les peuples autochtones et une transition vers des énergies vertes et justes;

Il est RÉSOLU que la nouvelle équipe exécutive, en consultation avec les membres, développe un plan d'action pour cette campagne annuelle, qui sera présentée à la prochaine assemblée.

Sera amendée

L'AVEQ affirme que le comité exécutif a travaillé sur plusieurs de ces dossiers au cours de la dernière année et que des choses ont pris l'avant-scène. L'AVEQ n'existe pas que pour défendre les intérêts des étudiant-e-s sur les campus, mais aussi par rapport à des enjeux sociétaux les touchant comme l'environnement.

Le MAGE-UQAC dénote qu'il est logique que l'AVEQ travaille sur la mobilisation et que l'association a déjà pris position là-dessus. Le MAGE-UQAC appuie la proposition de CSU.

L'AVEQ affirme que cette année a été difficile pour cibler précisément une campagne afin de rendre leur message concis. Travailler à partir de cette position générale leur permet de travailler sur une pléthore d'enjeux s'y rattachant.

Le MAGE-UQAC affirme que ce serait une bonne chose s'il pouvait y avoir plus de détails sur ces campagnes à la prochaine assemblée des membres.

L'AGECAR appuie cette proposition puisqu'elle implique les quatre directions qui avaient été discutées l'année dernière.

CSU se demande comment le plan d'action sera créé et comment l'AVEQ y développera des actions tout en consultant ses membres.

L'AVEQ répond que pour le plan d'action, une partie de la formation se concentrera pendant 2 jours là-dessus et comment ces mandats s'inscrivent dans les portfolios des exécutant-e-s.

CSU indique que plusieurs défis sont présents au sein de cette proposition et se demande où se situe l'AVEQ par rapport à cela.

L'AVEQ invite l'ensemble des associations à mettre l'épaule à la roue afin de rendre possible cette proposition.

MAGE-UQAC propose et CSU appuie,
AM2017-04-21.010

CONSIDÉRANT que l'AVEQ s'efforce de répondre aux préoccupations immédiates concernant la condition étudiante et reconnaît l'importance d'habiliter les étudiant-e-s à contester le système dans lesquels nous évoluons;

CONSIDÉRANT que l'AVEQ a plusieurs positions concernant l'accessibilité à l'éducation et les questions connexes, et a déjà entrepris des recherches sur ces sujets;

CONSIDÉRANT que l'AVEQ a des positions sur les questions autochtones et la protection de l'environnement, et a produit un rapport de recherche sur le pipeline Énergie Est;

CONSIDÉRANT que les associations participant à l'AVEQ ont exprimé la pertinence particulière des problèmes liés à leur travail actuel sur et au-delà de leurs campus.

Il est RÉSOLU que l'AVEQ mène deux campagnes pour l'année scolaire 2017-2018;

Il est RÉSOLU que l'une de ces campagnes porte sur l'accessibilité à l'éducation et se concentre sur les enjeux des frais de scolarité et de leur déréglementation, l'austérité dans les universités régionales, les services aux étudiants, l'assurance maladie et la rémunération des stages;

Il est RÉSOLU que l'une de ces campagnes porte sur la défense de l'environnement et se concentre sur les enjeux des oléoducs, de la décolonisation et la solidarité avec les peuples autochtones et une transition vers des énergies vertes et justes;

Il est RÉSOLU que la nouvelle équipe exécutive, en consultation avec les membres, développe un plan d'action pour cette campagne annuelle, qui sera présentée à la prochaine assemblée.

Il est RÉSOLU que les erreurs grammaticales et d'orthographe soient corrigées dans la version française de cette proposition.

Adoptée à l'unanimité.

Le MAGE-UQAC liste une série d'événements à venir et invite l'AVEQ à y envoyer des représentant-e-s.

11. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET INSTITUTIONNELLES

a) BUREAU

L'AVEQ mentionne qu'un bureau a été trouvé à Montréal. Le bail n'est pas encore signé puisque l'avocat est encore en négociation. La date de prise en main devrait être aux alentours de la mi-mai. Le bureau se situe derrière la rue Parc dans Parc Extension et que le prix est de 2 000\$ par mois.

Le MAGE-UQAC demande s'il y a beaucoup d'équipement informatique à acheter et qu'ils ont des partenaires qui peuvent faire de bons prix.

b) VOTE, PROPOSITION ET DROIT DE PAROLE

CSU propose et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-21.011

CONSIDÉRANT que l'Assemblée des Membres a décidé en mai 2016 d'étendre le droit de vote aux associations non-membres de l'AVEQ lors des réunions de cette dernière pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT que l'AVEQ existe maintenant depuis un an;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'inclure les associations non-membres de l'AVEQ, mais désirant y participer lors des réunions de cette dernière.

Il est **RÉSOLU** que les associations non-membres de l'AVEQ ayant la plus haute responsabilité d'affiliation nationale sur leur campus aient le droit de proposition et de prise de parole lors des réunions de l'AVEQ pour l'année 2017-2018

Adoptée à l'unanimité.

CSU mentionne qu'il y a une petite erreur de grammaire dans la version française. Ils souhaitent continuer à travailler avec l'ensemble des gens présents autour de la table tout en ayant des discussions inclusives.

Le MAGE-UQAC appuie cette proposition et demande à CSU de clarifier la section sur «la plus haute responsabilité d'affiliation nationale».

CSU répond que l'AVEQ est l'association étudiante la plus élevée hiérarchiquement dans laquelle un-e étudiant-e puisse participer.

L'AGECAR se questionne sur la formulation de la proposition et se demande s'ils ouvrent les portes à tout le monde ou seulement aux associations qui ont un mandat de participation à l'AVEQ.

CSU répond qu'il serait étrange que des associations sans mandat participent aux délibérations de l'AVEQ.

Le MAGE-UQAC signifie qu'il peut y avoir une possibilité que des associations viennent à l'AVEQ afin de faire capoter le projet.

L'AVEQ répond que même si cela se produisait, les associations rebelles réaliseraient rapidement que les discussions sont teintées de respect et de sérénité.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de donner suite à la proposition de permettre aux associations constituantes des associations membres de l'AVEQ que le CSU a apporté à l'Assemblée des membres de janvier 2017.

CONSIDÉRANT que sur la base des commentaires des membres de l'Assemblée, il nous a semblé que cette idée était intéressante et que, conjointement avec le Fonds d'action communautaire, cela pourrait contribuer à renforcer les engagements des étudiant.e.s avec et à l'intérieur d'AVEQ.

CONSIDÉRANT qu'il y avait un désir exprimé de limiter ce droit aux associations des campus affiliés à l'AVEQ et que ce droit soit délimité de manière à ne pas compromettre l'efficacité des assemblées de l'AVEQ.

Il est **RÉSOLU** que les modifications suivantes soient apportées aux règlements généraux de l'AVEQ:

Addition à l'Article 1: Définitions:

Association étudiante participante: fait référence à une association départementale ou formelle dont les membres sont également membres d'une association membre.

Ajout de la **Section 4: association étudiante participante** au chapitre 3: Associations membres

Article 28: Définition

Une association étudiante participante est une association dûment constituée en vertu de la section III de la Loi sur les compagnies qui remplit les conditions suivantes:

Ses membres ont les caractéristiques suivantes: ils/elles sont tous des étudiant.e.s qui sont également membres d'une association membre de l'AVEQ, tel que défini à l'article 20 des règlements généraux;

L'association représente un ou plusieurs programmes, une faculté ou un niveau d'études;

Elle est accréditée en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'étudiants (L.R.Q. c.A-3.01) ou est reconnue par l'établissement comme représentante exclusive de la totalité ou d'une partie des étudiant.e.s inscrits.

Article 29: Droits

Les associations étudiantes participantes a le droit d'être informée, de manière transparente et avec diligence, des activités de l'AVEQ.

Les associations étudiantes participantes ont le droit de proposition lors de l'Assemblée des membres et des Commissions institutionnelles.

Une fois la proposition déposée, l'association étudiante l'ayant amené a droit de parole sur le point.

Pour être pris en compte par l'Assemblée des membres ou par une Commission Institutionnelle, toute proposition d'une association étudiante participante doit être soumise au moins dix (10) jours ouvrables avant l'Assemblée des membres. Le cas échéant, la proposition sera ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des membres.

Article 30: Devoirs

Les fonctions attribuées aux représentant.e.s des associations étudiantes membres, telles que définies par l'article 25 §2, s'appliquent également aux représentant.e.s des associations étudiantes participantes appelées à siéger à un organe institutionnel de l'AVEQ ou déléguée par cette dernière.

Adoptée à l'unanimité.

MAGE-UQAC propose et CSU appuie,

AM2017-04-21.012

Il est **RÉSOLU** que la proposition soit amendée de la manière suivante :

Retirer la section sur l'incorporation des associations selon la Loi sur les compagnies du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Le MAGE-UQAC affirme qu'il n'y a aucune association étudiante en leur sein qui sont incorporé selon la Loi sur les compagnies du Québec et que pour que cela puisse fonctionner pour eux, il faudrait retirer cette section.

CSU suggère d'amender la proposition afin qu'on lise «et/ou reconnue par l'association membre» à la fin de l'Article 28.

L'AVEQ note qu'il est possible que des associations non-étudiantes se pointent aux assemblées de l'AVEQ et y participent en faisant des propositions. Une autre possibilité

implique les associations étudiantes non-membres qui viendraient aux assemblées de l'AVEQ. Ils trouvent que la proposition dans son essence intéressante.

L'AGECAR signifie que malgré le fait que les associations facultaires et autre des associations membres ne sont pas accréditées, ils appuient l'idée que ces associations aient le droit de proposition, mais pas de vote.

Le MAGE-UQAC indique qu'une façon de faire pour ces associations serait de passer leurs propositions par Kristen.

L'AGECAR ajoute qu'ils ne peuvent amener de propositions si elles ne viennent pas de leurs membres. Ils suggèrent de mettre la proposition en dépôt en vue de la prochaine Assemblée des membres.

L'AVEQ réitère que le droit de vote ne serait pas donné aux associations facultaires des associations membres et que l'objectif est d'être le plus inclusif possible.

L'AGE-UQTR invite le futur Secrétaire Général à se pencher là-dessus.

c) RELATIONS EXÉCUTIF-ASSOCIATIONS MEMBRES

AVEQ propose et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-21.013

CONSIDÉRANT que des tâches et des mandats importants sont confiés au Comité exécutif;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les associations membres puissent tenir responsable le Comité exécutif.

Il est RÉSOLU que le Comité exécutif se réunisse au moins deux fois par mois et que les procès-verbaux non officiels de ces réunions soient distribués confidentiellement aux associations membres le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité.

L'AVEQ explique cette proposition ainsi que la suivante. Celles-ci proviennent de réflexions sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas au niveau interne de l'AVEQ et ses relations avec les associations membres.

L'AGECAR soutient l'idée de décrire les fonctions de l'exécutif et se demande s'il serait pertinent que les associations non membres aient accès aux procès-verbaux.

Le MAGE-UQAC suggère qu'une politique soit faite afin d'éviter que des associations étudiantes non membre puissent venir quérir des informations.

AVEQ propose et MAGE-UQAC appuie,

AM2017-04-21.014

CONSIDÉRANT que des tâches et des mandats importants sont confiés au Comité exécutif;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les associations membres puissent tenir responsable le Comité exécutif.

Il est RÉSOLU qu'une téléconférence soit tenu au moins une fois par mois entre le comité exécutif de l'AVEQ et les associations membres.

Adoptée à l'unanimité.

L'AVEQ note que cela améliorera les relations entre l'exécutif national et les associations membres.

L'AGECAR se demande si la proposition devrait être amendé pour mandater l'exécutif d'envoyer les procès verbaux aux membres.

Le MAGE-UQAC affirme que ça représente une bonne plateforme entre les exécutifs pour faire des mises à jour sans avoir besoin d'ordre du jour ou de procès verbal, et que les participant.e.s peuvent par la suite en informer leurs membres.

L'AVEQ rappelle à l'assemblée que les exécutant.e.s ont le mandat d'envoyer des résumés informels du travail qu'ils font.

d) CONSEIL D'ADMINISTRATION

i. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

L'AVEQ rappelle comment le conseil d'administration fonctionne et qu'elle a envoyé des documents à propos de ces procédures.

CSU propose et MAGE-UQAC appuie,

AM2017-04-21.015

Il est RÉSOLU que soit nommé Rami Yahia au conseil d'administration en date du 1^{er} Juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

L'AGECAR demande s'il y a une date de fin à ces mandats.

L'AVEQ répond qu'ils ont une date de fin.

CSU propose et AGECAR appuie,

AM2017-04-21.016

Il est RÉSOLU que soit nommé Christopher Gyorffy au conseil d'administration en date du 1^{er} Juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

CSU propose and AGECAR appuie,

AM2017-04-21.017

Il est RÉSOLU que soit nommé Marie-Hélène Pelletier au conseil d'administration comme représentant.e du MAGE-UQAC.

Adoptée à l'unanimité.

CSU propose et AGECAR appuie,

AM2017-04-21.018

Il est RÉSOLU que soit nommé Murielle au conseil d'administration comme représentant.e de l'AGECAR.

Adoptée à l'unanimité.

CSU propose et AGE-UQTR appuie,

AM2017-04-21.019

Il est RÉSOLU que l'Assemblée soit levé jusqu'au 22 avril 2017 à 9h00.

Adoptée à l'unanimité.



association
pour la voix
étudiante
au québec

AM_2017-01-22

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE L'AVEQ, TENUE LE SAMEDI 22 AVRIL 2017 À PARTIR DE 9H00 AU H-763 DU PAVILLON HENRY F. À L'UNIVERSITÉ CONCORDIA, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Les associations étudiantes suivantes étaient présentes et constituaient le quorum:

MAGE-UQAC
AGE-UQTR
FEUS
CSU
SSMU
AGECAR

Les associations étudiantes suivantes étaient absentes:

GSA

Les membres suivants du comité exécutif et de la permanence ainsi que ces observateurs/trices étaient présents:

Kristen Perry	Responsable à la mobilisation et au développement associatif
Christopher Gyorffy	Coordonnateur général
Alex Brassard	Responsable aux affaires des cycles supérieurs
Isaac Stethem	Attaché à l'exécutif
Mat Forget	Présidence d'assemblée
Caitlin Robinson	Secrétariat d'assemblée

Les membres suivants du comité exécutif ne pouvaient être présents:

Aucun.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

a) VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE

La présidence annonce la constatation du quorum et l'ouverture de l'Assemblée à 9h30.

b) RECONNAISSANCE DE L'OCCUPATION DES TERRES

L'AVEQ et les associations étudiantes y siégeant reconnaissent que les peuples autochtones ont été déportés de leurs terres via l'utilisation de traités injustes. Ces territoires leur reviennent de droit, comme c'est le cas ici-même pour ces terres ancestrales appartenant au peuple Kanien'keha:ka.

11. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

e) LES CÉGEPS

L'AGECAR affirme que ce point est en lien avec l'objectif d'obtenir plus de membres et d'étendre les horizons de l'AVEQ. L'association affirme que les CÉGEPS font beaucoup de choses intéressantes.

Le MAGE-UQAC stipule qu'ils n'ont pas de position par rapport à l'inclusion des CÉGEPS, mais estiment que ces derniers peuvent amener beaucoup de choses autour de la table. Si l'AVEQ désire les intégrer, cette information devra être partagée.

L'AGE-UQTR affirme qu'inclure les CÉGEPS est une décision majeure qui ne devrait pas être prise à la légère. Il devrait y avoir plus d'informations sur les points positifs et négatifs d'une telle décision.

L'AGE-UQTR affirme que l'AVEQ devrait mieux se structurer au niveau interne avant de penser à intégrer les CÉGEPS.

CSU est d'accord que l'AVEQ devrait se consolider et laisser l'ASSÉ prendre cette orientation pour un moment afin qu'il puisse y avoir une réflexion et des consultations.

Le MAGE-UQAC affirme que l'AVEQ devrait se demander comment les CÉGEPS participent.

L'AVEQ note que c'est une question qui va revenir un jour ou l'autre et qu'il faudrait que du travail soit fait là-dessus durant l'été. Cela devrait revenir à l'Assemblée des membres de Juillet.

L'AVEQ n'a pas de position en faveur ou en défaveur pour la participation des CÉGEPS.

Le MAGE-UQAC note que si l'AVEQ prenait une position à propos des CÉGEPS, il ne devrait pas y avoir d'ambiguïté.

7. RAPPORTS D'EXÉCUTANT.E.S

c) RESPONSABLE AUX AFFAIRES DES CYCLES SUPÉRIEURS

Alex (AVEQ) résume son rapport d'exécutant et remercie tout le monde pour avoir eu l'opportunité de travailler avec eux.

Le MAGE-UQAC note que maintenant qu'un premier mandat a été complété à l'AVEQ, qu'il serait intéressant qu'Alex, Kristen et Chris produisent une réflexion sur leurs expériences et la vision que devrait prendre l'AVEQ en plus des choses à améliorer.

L'Assemblée reçoit le rapport.

MAGE-UQAC propose et CSU appuie,

AM2017-04-22.001

Il est RÉSOLU que le comité exécutif rédige un rapport couvrant la première année d'existence de l'AVEQ et y décrit les éléments à améliorer et une vision pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

SSMU demande si ce rapport sera public ou pour l'interne.

Le MAGE-UQAC répond que ce serait pour l'interne, mais qu'il pourrait être public.

L'AGE-UQTR demande si le rapport et les recommandations devraient respecter un format particulier.

Le MAGE-UQAC répond qu'il n'y a pas de format définitif et s'en remet à l'exécutif pour décider.

8. FINANCES

a) ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2015-2016

L'AVEQ résume le rapport financier de l'année 2015-2016.

L'AVEQ propose et CSU appuie,

AM2017-04-22.002

CONSIDÉRANT que l'Assemblée des membres du 22 mai 2016 a mandaté la firme APSV comptables professionnels agréés de produire un rapport financier de l'année fiscale 2015-2016, accompagné d'un avis au lecteur;

CONSIDÉRANT que le rapport susmentionné a été produit et transmis avec le reste des documents de l'Assemblée.

Il est RÉSOLU que le rapport financier de l'année fiscale 2015-2016 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Le MAGE-UQAC demande si les actifs décrits dans le rapport sont fixés pour deux ans.

L'AVEQ répond que les actifs ne sont pas fixés à 55% et que cela pourrait être une erreur du comptable.

Le MAGE-UQAC note qu'il y a un surplus de 45 000\$ et demande s'il y a quelque chose de prévu pour l'année prochaine avec ce montant.

b) NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR LE RAPPORT FINANCIER 2016-2017

L'AVEQ propose et CSU appuie,
AM2017-04-22.003

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de produire un rapport financier pour l'année fiscale 2016-2017.

Il est RÉSOLU que la firme APSV comptables professionnels agréés soit mandaté de produire le rapport financier pour l'année fiscale 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

Le MAGE-UQAC demande si l'AVEQ va produire un «avis au lecteur».

L'AVEQ répond que si elle dépasse 250 000\$ de revenus, de nouvelles obligations légales s'ajoutent à celles déjà présentes et que le tout sera basé là-dessus.

c) MISE À JOUR FINANCIÈRE – ANNÉE FISCALE EN COURS

a. BILAN FINANCIER

Le MAGE-UQAC note que l'affiliation d'une nouvelle association et le surplus de 45 000\$ constituent une entrée conséquente de fonds. Ils demandent comment sera alloué ces fonds?

L'AVEQ note que ces rapports ne sont pas finaux et qu'ils en sont plutôt à 30 000\$ de surplus pour l'instant avec une projection de surplus entre 0\$ et 15 000\$.

Le MAGE-UQAC affirme que le montant alloué aux salaires de l'exécutif est très bas, dû à un exécutif non complet, au contraire de l'année prochaine où il sera complet. L'association demande si l'AVEQ projette un déficit en rapport avec les salaires et leur niveau.

L'AVEQ répond que le budget de l'année prochaine sera très différent avec un exécutif complet et que le montant alloué aux salaires le sera tout autant. Le budget de cette année n'aura pas un grand impact sur celui de l'année prochaine. Le salaire n'est pas basé spécifiquement sur le salaire viable, mais le montant s'en rapproche.

b. PROFITS ET PERTES

c. BUDGET VS ACTUEL

c) INDEXATION DES FRAIS

CSU propose et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-22.004

CONSIDÉRANT que des campagnes d'affiliation sont annoncées pour l'automne 2017;

CONSIDÉRANT que certains étudiant.e.s ont déjà payés leurs frais de scolarité pour la session d'automne 2017.

Il est RÉSOLU que, nonobstant l'article 27 §3 des Règlements généraux de l'AVEQ, que la cotisation des associations membres ne soit pas indexée à l'IPC pour l'année 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

CSU note que lorsque la décision sera prise d'indexer les frais, ce serait bien de la prendre en avance. À Concordia, le paiement des frais de scolarité se fait automatiquement et est reçu immédiatement. Il y a des étudiant.e.s déjà inscrits pour l'automne dont leurs frais sont déjà payés.

d) SALAIRES DES EXÉCUTANT.E.S

CSU propose et AGE-UQTR appuie,
AM2017-04-22.005

Il est RÉSOLU qu'un huis clos soit tenu, sans la présence de l'exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CSU propose et AGE-UQTR appuie,
AM2017-04-22.006

Il est RÉSOLU que le huis clos soit levé.

Adoptée à l'unanimité.

CSU propose et AGE CAR appuie,

AM2017-04-22.007

CONSIDÉRANT que l'AVEQ a pris position en faveur du salaire viable;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée a décidé d'offrir un salaire viable aux responsables dès le début du mandat 2017-2018;

CONSIDÉRANT que des recommandations ont été faites dans le rapport sur le sujet soumis par la permanence.

Il est RÉSOLU que le salaire des responsables soit fixé à 27 857,50 \$ et indexé à l'IPC du Québec;

Il est RÉSOLU que les allocations téléphoniques et de transport soient maintenues et indexées à l'IPC du Québec;

Il est RÉSOLU que les responsables résidant au Saguenay ou à Rimouski bénéficient d'une allocation supplémentaire pour le transport local au cas par cas, avec l'approbation du Conseil d'administration;

Il est RÉSOLU que les responsables soient remboursés pour les frais de scolarité d'un cours par semestre pendant leur mandat;

Il est RÉSOLU que si un responsable avec un ou des enfants à charge est incapable de les inscrire à un CPE, la différence entre le coût du CPE et le taux facturé par la garderie privée est remboursée à 100% pour les parents célibataires et 50% pour les familles avec deux parents;

Il est RÉSOLU que cette mesure soit évaluée au cours de l'année en vue d'identifier les modifications ou ajouts qui semblent nécessaires ainsi que la pertinence d'inscrire ces mesures dans les règlements et / ou les politiques d'AVEQ.

Adoptée à l'unanimité.

MAGE-UQAC propose et AGE CAR appuie,

AM2017-04-22.008

Il est RÉSOLU que la reddition soit plus développée en conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

MAGE-UQAC propose et AGE CAR appuie,

AM2017-04-22.009

Il est RÉSOLU que le comité exécutif prépare une stratégie de communications pour leur reddition de compte et leur salaire

Adoptée à l'unanimité

e) FOND POUR INITIATIVES LOCALES

AVEQ propose et CSU appuie,

CONSIDÉRANT que l'Assemblée a demandé qu'un fonds de soutien aux associations soit mis en place, inversement proportionnel et qui contribuerait à la recherche, à la mobilisation, au développement et aux efforts des associations locales;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée a mandaté que le fonctionnement et le financement de ce fonds soient inscrits dans les statuts et règlements de l'AVEQ afin de favoriser sa stabilité et de minimiser la possibilité d'ingérence politique;

CONSIDÉRANT que le projet de budget pour l'exercice financier 2017-2018 sera formulé avant qu'une modification des statuts et règlements puisse être approuvée par l'Assemblée;

CONSIDÉRANT que la situation financière précise pour l'année à venir reste à déterminer;

CONSIDÉRANT qu'il conviendrait de mener un projet pilote de ce fonds avant d'inscrire ses modalités dans les statuts et règlements.

Il est RÉSOLU que 3% des revenus provenant des contributions aux dépenses budgétisées pour l'exercice financier 2017-2018 soient consacrés à un «Fonds d'initiatives locales»;

Il est RÉSOLU que ce fonds soit réparti entre les associations membres sur une base inversement proportionnel à leur population étudiante;

Il est RÉSOLU que le montant que l'association membre peut recevoir soit communiqué dans les deux semaines suivant l'adoption du budget 2017-2018;

Il est RÉSOLU qu'une somme correspondant à leur montant total éligible soit décaissée à une association membre suite à la réception d'une brève description de la nature du ou des projets prévus, mais qu'il n'y ait pas de processus formel d'approbation;

Il est RÉSOLU que le Comité exécutif soumet un avis de motion inscrivant ce fonds dans les statuts et règlements lors du premier congrès qui se déroulera au cours de l'année 2018, en s'appuyant sur ses propres évaluations ainsi que sur les évaluations des membres de la répartition de ce financement en 2017;

Il est RÉSOLU que les fonds de ce budget qui ne sont pas décaissés le 31 décembre 2017 soient transférés au Fonds d'action communautaire.

Sera amendée.

Le MAGE-UQAC signifie son appui à la proposition et demande à propos du processus d'approbation.

L'AVEQ répond qu'une grande partie peut servir pour des projets de recherche, mais qu'elle est ouverte aux membres qui veulent faire des amendements. L'objectif était de laisser libre cours aux associations.

L'AVEQ propose un amendement et AGE CAR appuie,

CONSIDÉRANT que l'Assemblée a demandé qu'un fonds de soutien aux associations soit mis en place, inversement proportionnel et qui contribuerait à la recherche, à la mobilisation, au développement et aux efforts des associations locales;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée a mandaté que le fonctionnement et le financement de ce fonds soient inscrits dans les statuts et règlements de l'AVEQ afin de favoriser sa stabilité et de minimiser la possibilité d'ingérence politique;

CONSIDÉRANT que le projet de budget pour l'exercice financier 2017-2018 sera formulé avant qu'une modification des statuts et règlements puisse être approuvée par l'Assemblée;

CONSIDÉRANT que la situation financière précise pour l'année à venir reste à déterminer;

CONSIDÉRANT qu'il conviendrait de mener un projet pilote de ce fonds avant d'inscrire ses modalités dans les statuts et règlements.

Il est **RÉSOLU** que 3% des revenus provenant des contributions aux dépenses budgétisées pour l'exercice financier 2017-2018 soient consacrés à un «Fonds d'initiatives locales»;

Il est **RÉSOLU** que ce fonds soit réparti entre les associations membres sur une base inversement proportionnel à leur population étudiante;

Il est **RÉSOLU** que le montant que l'association membre peut recevoir soit communiqué dans les deux semaines suivant l'adoption du budget 2017-2018;

Il est **RÉSOLU** qu'une somme correspondant à leur montant total éligible soit décaissée à une association membre suite à la réception d'une brève description de la nature du ou des projets prévus, mais qu'il n'y ait pas de processus formel d'approbation;

Il est **RÉSOLU** que le Comité exécutif soumet un avis de motion inscrivant ce fonds dans les statuts et règlements lors du premier congrès qui se déroulera au cours de l'année 2018, en s'appuyant sur ses propres évaluations ainsi que sur les évaluations des membres de la répartition de ce financement en 2017;

Il est **RÉSOLU** que les fonds de ce budget qui ne sont pas décaissés le 31 décembre 2017 soient transférés au Fonds d'action communautaire.

Il est RÉSOLU que le mandat de ce fonds soit de financer la recherche et/ou des activités de mobilisation.

Sera amendée.

CSU demande pourquoi le 31 décembre.

L'AVEQ répond que la logique derrière cela repose sur la question de si une association ne dépense pas tout son fonds alloué, quoi faire avec l'argent? C'est plus également si cela demeure dans la même année financière.

CSU propose un amendement et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-22.010

CONSIDÉRANT que l'Assemblée a demandé qu'un fonds de soutien aux associations soit mis en place, inversement proportionnel et qui contribuerait à la recherche, à la mobilisation, au développement et aux efforts des associations locales;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée a mandaté que le fonctionnement et le financement de ce fonds soient inscrits dans les statuts et règlements de l'AVEQ afin de favoriser sa stabilité et de minimiser la possibilité d'ingérence politique;

CONSIDÉRANT que le projet de budget pour l'exercice financier 2017-2018 sera formulé avant qu'une modification des statuts et règlements puisse être approuvée par l'Assemblée;

CONSIDÉRANT que la situation financière précise pour l'année à venir reste à déterminer;

CONSIDÉRANT qu'il conviendrait de mener un projet pilote de ce fonds avant d'inscrire ses modalités dans les statuts et règlements.

Il est **RÉSOLU** que 3% des revenus provenant des contributions aux dépenses budgétisées pour l'exercice financier 2017-2018 soient consacrés à un «Fonds d'initiatives locales»;

Il est **RÉSOLU** que ce fonds soit réparti entre les associations membres sur une base inversement proportionnel à leur population étudiante;

Il est **RÉSOLU** que le montant que l'association membre peut recevoir soit communiqué dans les deux semaines suivant l'adoption du budget 2017-2018;

Il est **RÉSOLU** qu'une somme correspondant à leur montant total éligible soit décaissée à une association membre suite à la réception d'une brève description de la nature du ou des projets prévus, mais qu'il n'y ait pas de processus formel d'approbation;

Il est **RÉSOLU** que le Comité exécutif soumet un avis de motion inscrivant ce fonds dans les statuts et règlements lors du premier congrès qui se déroulera au cours de

l'année 2018, en s'appuyant sur ses propres évaluations ainsi que sur les évaluations des membres de la répartition de ce financement en 2017;

Il est RÉSOLU que les fonds de ce budget qui ne sont pas déboursés **à la fin de l'exercice financier 2017-2018** soient transférés au Fonds d'action communautaire.

Il est RÉSOLU que le mandat de ce fonds soit de financer la recherche et/ou des activités de mobilisation.

Adoptée à l'unanimité.

9. PRÉSENTATIONS EXTERNES

a) UTILE

Laurent Lessard fait une présentation sur UTILE.

L'AVEQ demande si le bâtiment est durable et pour combien d'années.

Laurent (UTILE) répond que le bâtiment est construit avec une structure de bois légère et répondent de triplex semblables à Montréal qui sont là depuis 100 ans. Celui construit par UTILE devrait durer entre 150 et 300 ans. Ils visent la durabilité.

Le MAGE-UQAC demande ce qui en est à propos de l'utilisation de l'eau, du chauffage et des commodités.

Laurent (UTILE) répond qu'en basant leur système sur l'idée de vie en collectivité, ça leur permet de penser les choses, comme le système de chauffage, de manière collective et donc plus efficace. Ce qu'UTILE fait, c'est de s'assurer que le bâtiment est le plus flexible possible pour ce genre de système. Ils ne peuvent installer des bidules écologiques dispendieux comme un système géothermique ou des panneaux solaires puisque cela contredit le principe d'accessibilité financière.

Le MAGE-UQAC demande comment cela peut profiter aux régions.

Laurent (UTILE) répond que cela est bénéfique pour la communauté dans laquelle c'est construit. Cela peut avoir des effets à long terme pour une communauté par rapport à l'accessibilité. Plusieurs enjeux sont également traités avec des experts locaux.

Le MAGE-UQAC demande s'il existe des liens financiers entre les compagnies et les institutions académiques.

Laurent (UTILE) répond qu'ils n'ont pas de relations fortes avec l'université puisque leur partenaire est CSU directement. Le projet n'existerait pas si ce n'était du leadership de CSU qui a d'ailleurs ouvert de nouveaux partenariats via ce projet.

L'AVEQ demande s'il est possible que l'AVEQ devienne membre et quels sont les détails par rapport à la logistique.

Laurent (UTILE) répond que cela permettrait une relation organisationnelle avec UTILE, notamment grâce au vote que cela octroie aux AG de l'organisation. Il en coûte 150\$ par année qui sert à couvrir les frais administratifs.

f) CRÉEQ

Stéphane et Adam font une présentation sur la CRÉEQ/CESO.

L'AVEQ demande comment les statistiques ont variés entre les campus et demande un exemple.

Stéphane (CRÉEQ) répond que la manière dont le stress est divisé est intéressante, par exemple à l'Université de Sherbrooke, le stress se situe au niveau du travail d'équipe puisque la majorité des travaux est fait comme ça. Il y a des différences entre les répondant.e.s anglophones et francophones aussi.

CSU demande à propos du parcours académique et du fait que si un étudiant.e rate un cours, il/elle peut être retardé pour une année complète.

Stéphane (CRÉEQ) répond que c'est un enjeu au cas par cas, mais que plusieurs associations vivent cette problématique. Ils ont discutés de cela avec l'Association de génie de Sherbrooke.

L'AGE-UQTR demande à propos de la division entre les universités.

Stéphane (CRÉEQ) répond que la marge d'erreur varie en fonction des universités. Il y a des universités où moins d'étudiant.e.s ont répondu ce qui entraîne une marge d'erreur différente.

AGE-UQTR propose et AGE CAR appuie,

AM2017-04-22.011

Il est **RÉSOLU** que l'Assemblée soit levée jusqu'au 23 avril 2017 à 9h00.

Adoptée à l'unanimité.



association
pour la voix
étudiante
au québec

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DE L'AVEQ, TENUE LE DIMANCHE 23 AVRIL 2017 À
PARTIR DE 9H00 AU H-763 DU PAVILLON HENRY F. À
L'UNIVERSITÉ CONCORDIA, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Les associations étudiantes suivantes étaient
présentes et constituaient le quorum:

MAGE-UQAC
AGE-UQTR
FEUS
CSU
SSMU
AGECAR

Les associations étudiantes
suivantes étaient absentes:

GSA

Les membres suivants du comité exécutif et de la permanence ainsi que ces
observateurs/trices étaient présents:

Kristen Perry	Responsable à la mobilisation et au développement associatif
Christopher Gyorffy	Coordonnateur général
Alex Brassard	Responsable aux affaires des cycles supérieurs
Isaac Stethem	Attaché à l'exécutif
Mat Forget	Présidence d'assemblée
Caitlin Robinson	Secrétariat d'assemblée

Les membres suivants du comité exécutif ne pouvaient être présents:
Aucun.

1. OUVERTURE

a) VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE

La présidence annonce la constatation du quorum et l'ouverture de l'Assemblée à 9h34.

b) RECONNAISSANCE DE L'OCCUPATION DES TERRES

L'AVEQ et les associations étudiantes y siégeant reconnaissent que les peuples autochtones ont été déportés de leurs terres via l'utilisation de traités injustes. Ces territoires leur reviennent de droit, comme c'est le cas ici-même pour ces terres ancestrales appartenant au peuple Kanien'keha:ka.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AGE-UQTR propose et CSU appuie,

AM2017-04-23.001

Il est RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajout du point 9. c) Présentation sur la dette étudiante et les frais de scolarité

Adoptée à l'unanimité.

9. PRÉSENTATIONS EXTERNES

c) SONDAGE SUR LA DETTE ÉTUDIANTE ET LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Chris Glover fait une présentation sur la dette étudiante et les frais de scolarité.

CSU demande quand il planifie envoyer le sondage et s'il peut parler plus en détail du parrainage privé de professeur.e.s.

Chris Glover répond que le sondage est dans sa phase de révision éthique et estime que cela devrait prendre entre 2 et 4 semaines. La Robinson School of Business et la Schulich School of Business sont des exemples d'institutions où des professeur.e.s sont sponsorisés par des entreprises.

La FEUS demande s'il est possible d'avoir le sondage en français.

Chris Glover répond qu'il sera traduit.

SSMU demande s'il est question d'aide financière et de l'argument à propos des universités et du gouvernement.

Chris Glover répond que cela est couvert dans la revue de la littérature.

CSU demande jusqu'à quel niveau le CFS est impliqué.

Chris Glover répond que le CFS ne fait que distribuer le sondage à leurs membres.

L'AVEQ demande jusqu'à quel point ces données seront disponibles pour le public.

Chris Glover répond que le tout sera publié au travers de son projet doctoral, mais qu'il fera une série de courts articles dans des revues scientifiques.

Le MAGE-UQAC remercie le présentateur et note que ce travail touche tous les étudiant.e.s. Ils vont partager le sondage, mais souligne que durant l'été il y a beaucoup moins d'étudiant.e.s, ce qui rendra difficile l'atteinte d'un nombre de répondant.e.s intéressant.

Chris Glovers répond qu'il aimerait le distribuer durant l'été et que 1000 répondant.e.s du Québec et 1000 répondant.e.s de l'Ontario serait idéal, mais que si ce n'est pas atteint il y aurait redistribution du sondage à l'automne.

L'AVEQ demande si le chercheur a approché d'autres associations étudiantes nationales québécoises comme l'ASSÉ et l'UEQ.

Chris Gloves répond que les organisations ont changé depuis 2012 et qu'il n'est pas sûr de comment les rejoindre.

Le MAGE-UQAC demande si la recherche implique les étudiant.e.s internationaux ou c'est plus général.

Chris Gloves répond qu'il y a section dans le sondage qui se penche sur le statut de l'étudiant.e et qu'avec ces données, on peut isoler les différents impacts sur des groupes cibles.

8. FINANCES

g) APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

AVEQ propose et CSU appuie,

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'embaucher du personnel supplémentaire travaillant dans des domaines tels que la recherche, l'analyse politique, les communications et/ou la conception graphique;

CONSIDÉRANT que l'embauche avant le prochain congrès permettrait une formation et une intégration plus faciles dans l'équipe et permettrait à la/les personne/s de contribuer largement aux travaux préparatoires qui auront lieu au cours de l'été et à participer au prochain congrès, si nécessaire;

CONSIDÉRANT que les scénarios financiers prévus indiquent que cette embauche de personnel est financièrement possible.

Il est RÉSOLU que le Comité exécutif soit autorisé à procéder à l'embauche de personnel supplémentaire jusqu'à 60 heures de travail par semaine avec les mêmes conditions de travail que le conseiller de l'exécutif.

Sera amendée.

AVEQ propose un amendement et MAGE-UQAC appuie,

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'embaucher du personnel supplémentaire travaillant dans des domaines tels que la recherche, l'analyse politique, les communications et/ou la conception graphique;

CONSIDÉRANT que l'embauche avant le prochain congrès permettrait une formation et une intégration plus faciles dans l'équipe et permettrait à la/les personne/s de contribuer largement aux travaux préparatoires qui auront lieu au cours de l'été et à participer au prochain congrès, si nécessaire;

CONSIDÉRANT que les scénarios financiers prévus indiquent que cette embauche de personnel est financièrement possible.

Il est RÉSOLU que le Comité exécutif soit autorisé à procéder à l'embauche de personnel supplémentaire jusqu'à 65 heures de travail par semaine avec les mêmes conditions de travail que le conseiller de l'exécutif.

Sera amendée.

L'AVEQ affirme qu'il y a eu des discussions à l'interne à l'effet d'embaucher plus de personnel. L'idée étant d'avoir une personne à temps plein et un.e graphiste à 25 heures semaine.

Le MAGE-UQAC demande quelles sont les conditions d'emploi.

L'AVEQ répond que le salaire est de 18,90\$ pour 40 heures/semaine avec une augmentation possible aux alentours de 19\$ et quelque chose.

AGECAR demande s'il est possible d'ajouter dans les considérations que ce poste puisse faire de la traduction afin de réduire les coûts de traduction.

L'AVEQ répond qu'ils sont conscients du problème de traduction, mais note que ce serait peut-être moins pertinent d'avoir quelqu'un qui travaille temps plein là-dessus.

Engager un.e graphiste permettrait de délester Isaac de certaines tâches, lui permettant de faire autre chose.

Le MAGE-UQAC demande s'ils ont besoin de l'aide des associations autour de la table afin de définir les critères d'embauche.

L'AVEQ répond que ce serait approprié d'ajouter à la proposition que l'embauche devrait être approuvée par le CA, mais que cela pourrait ralentir le processus.

L'AVEQ note qu'il serait pertinent que l'exécutif fasse une évaluation de leurs besoins et capacités.

AVEQ propose un amendement et MAGE-UQAC appuie,

AM2017-04-23.002

L'Assemblée des membres recommande l'adoption de la proposition suivante au Conseil d'administration :

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'embaucher du personnel supplémentaire travaillant dans des domaines tels que la recherche, l'analyse politique, les communications et/ou la conception graphique;

CONSIDÉRANT que l'embauche avant le prochain congrès permettrait une formation et une intégration plus faciles dans l'équipe et permettrait à la/les personne/s de contribuer largement aux travaux préparatoires qui auront lieu au cours de l'été et à participer au prochain congrès, si nécessaire;

CONSIDÉRANT que les scénarios financiers prévus indiquent que cette embauche de personnel est financièrement possible.

Il est **RÉSOLU** que le Comité exécutif soit autorisé à procéder à l'embauche de personnel supplémentaire jusqu'à **65** heures de travail par semaine avec les mêmes conditions de travail que le conseiller de l'exécutif.

Approuvée à l'unanimité.

MAGE-UQAC: Cela concorde à l'article 53 des Statuts et règlements.

g) ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018

AVEQ propose et MAGE-UQAC appuie,

CONSIDÉRANT que de nombreuses lignes du budget 2016-2017 affichent un excédent;

CONSIDÉRANT que dans certains cas, ces excédents concernent des contrats qui ont été attribués, mais pour lesquels le travail n'a pas encore été achevé;

CONSIDÉRANT que le budget 2016-2017 a été approuvé dans le but de favoriser le développement de l'AVEQ lors de sa croissance initiale et que cette tâche se poursuivra l'année prochaine;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que l'excédent accumulé sera d'environ 130 000 \$ à la fin de l'exercice financier 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'à ce stade du développement de l'AVEQ, il convient d'équilibrer les besoins opérationnels dans le but d'élaborer un fonds d'urgence à long terme.

Il est RÉSOLU que les excédents budgétaires dépassant 1 000 \$ dans les comptes de dépenses de premier niveau pour l'exercice financier 2016-2017 soient intégrés au budget 2017-2018.

Sera amendée.

L'AVEQ affirme qu'ils ont passés au travers des rapports financiers hier et qu'il y a plusieurs lignes de dépenses qui ont des surplus pour diverses raisons. C'est simplement pour dire qu'ils n'iront pas dans les détails, mais resteront dans le général. C'est important parce qu'il y a des contrats à attribuer et que si l'argent n'est pas utilisé pour l'année spécifiée, ils devront le réallouer l'année suivante.

AVEQ propose un amendement et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-23.003

L'Assemblée des membres recommande l'adoption de la proposition suivante au Conseil d'administration :

CONSIDÉRANT que de nombreuses lignes du budget 2016-2017 affichent un excédent;

CONSIDÉRANT que dans certains cas, ces excédents concernent des contrats qui ont été attribués, mais pour lesquels le travail n'a pas encore été achevé;

CONSIDÉRANT que le budget 2016-2017 a été approuvé dans le but de favoriser le développement de l'AVEQ lors de sa croissance initiale et que cette tâche se poursuivra l'année prochaine;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que l'excédent accumulé sera d'environ 130 000 \$ à la fin de l'exercice financier 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'à ce stade du développement de l'AVEQ, il convient d'équilibrer les besoins opérationnels dans le but d'élaborer un fonds d'urgence à long terme.

Il est RÉSOLU que les excédents budgétaires dépassant 1 000 \$ dans les comptes de dépenses de premier niveau pour l'exercice financier 2016-2017 soient intégrés au budget 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

MAGE-UQAC supporte la proposition.

11. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

d) CONSEIL D'ADMINISTRATION

i. NOMINATION DES REPRÉSENTANT.E.S D'ASSOCIATIONS MEMBRES

CSU propose et AGECAR appuie,

Il est RÉSOLU que soit nommé Asma Mushtaq comme représentant de CSU sur le conseil d'administration.

Sera amendée.

CSU propose un amendement et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-23.004

Il est **RÉSOLU** que soit nommé Asma Mushtaq comme représentant de CSU sur le conseil d'administration.

Il est RÉSOLU qu'Asma Mushtaq entre en fonction en date du 1^{er} juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Marie-Hélène Pelletier (MAGE-UQAC) note que son expertise se situe plus au niveau politique qu'administratif et qu'après avoir parlé avec Perrine (MAGE-UQAC), cette dernière représentait un meilleur choix et que par conséquent, elle démissionne de son rôle de représentante de MAGE-UQAC au conseil d'administration.

MAGE-UQAC propose et CSU appuie,
AM2017-04-23.005

Il est **RÉSOLU** que l'AVEQ accepte la démission de Marie-Hélène Pelletier du conseil d'administration, prenant effet dès maintenant.

Adoptée à l'unanimité.

MAGE-UQAC propose et CSU appuie,
AM2017-04-23.006

Il est résolu que soit nommé Perrine Argilès comme représentante de MAGE-UQAC sur le conseil d'administration, prenant effet dès maintenant.

Adoptée à l'unanimité.

CSU affirme qu'il serait pertinent que le conseil d'administration trouve une date pour la transition puisqu'il y a des examens.

L'AVEQ note qu'il en sera question dans le rapport du comité électoral et que cela n'affectera pas le budget.

Le MAGE-UQAC supporte l'idée d'un changement de date, mais va en discuter à l'interne et revenir là-dessus.

Une discussion à propos de la signification des huis clos a suivi.

AGE-UQTR souhaite qu'il soit indiqué que les derniers huis clos visaient à exclure l'exécutif seulement.

CSU affirme qu'il serait bien qu'il y ait une note au pv afin de signifier qui qui a quitté.

AGE-UQTR affirme que pour l'avenir, le secrétaire général devrait travailler à définir les paramètres des huis clos.

MAGE-UQAC affirme que suite au huis clos, plusieurs des éléments de celui-ci furent divulgué durant l'Assemblée. Ils demandent qu'il soit écrit au pv qu'une meilleure définition des huis clos soit faite, comme pour l'exclusion de certaines personnes ou encore un huis clos médiatique.

AGE-UQTR note qu'il y a confusion à propos des procédures et que des définitions devraient être amenées à la prochaine Assemblée pour adoption aux Statuts et règlements.

AVEQ note qu'il existe l'article 35 dans le Code Véronneau qui définit déjà les huis clos et l'exclusion de une ou des personnes.

FEUS note qu'elles ont soulevé cela hier et que le nombre de huis clos où un vote eut lieu est très important. Si elles devaient ramener ça auprès de leurs membres, ceux-ci ne le prendrait pas bien.

AVEQ affirme que ces doléances ont été entendues et que l'exécutif se penchera là-dessus.

AVEQ propose et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-23.007

Il est **RÉSOLU** que soit suspendu l'article 35, à l'exception de la lecture de la lettre.

Adoptée à l'unanimité.

12. APPROBATION DES DÉCISIONS DES COMMISSIONS

a) COMMISSION RECHERCHE & PÉDAGOGIE

Sophia Sahrane (AVEQ) résume les décisions prises en commission.

CSU propose et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-23.008

Il est **RÉSOLU** que soit adopté les décisions prises en commission sur la recherche et la pédagogie.

Adoptée à l'unanimité.

b) COMMISSION AFFAIRES SOCIOPOLITIQUES

Kristen Perry (AVEQ) résume les décisions prises en commission.

AVEQ moves and CSU seconds,

AM2017-04-23.009

Il est RÉSOLU que soit adopté les décisions prises en commission sur les affaires sociopolitiques.

Adoptée à l'unanimité.

c) COMMISSION MOBILISATION ET DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Kristen Perry (AVEQ) résume les décisions prises en commission.

d) INSTANCE DES CYCLES SUPÉRIEURS

Clément Dallaire-Maltais (AVEQ) résume les décisions prises en commission.

13. PROCHAINE ASSEMBLÉE

AVEQ note qu'il y eu des discussions à l'effet que la prochaine Assemblée pourrait se tenir en Juin, mais suggère de la déplacer en juillet.

MAGE-UQAC affirme que ce serait bien que ce soit au début ou à la fin de juin au plus tard.

AVEQ affirme que le début juillet serait le plus logique.

AGE-UQTR qu'au début juin serait préférable.

Une discussion s'ensuit sur les disponibilités des membres.

MAGE-UQAC propose et AGE-UQTR appuie,

Il est RÉSOLU que la prochaine Assemblée des membres se tient du 7 au 9 juillet 2017.

Sera amendée.

AGE-UQTR propose un amendement et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-23.010

Il est RÉSOLU que la prochaine Assemblée des membres se tient du 7 au 9 juillet 2017.

Il est RÉSOLU que la prochaine Assemblée des membres se tient à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Adoptée à l'unanimité.

13. APPROBATION DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE

AGE-UQTR propose un amendement et MAGE-UQAC appuie,
AM2017-04-23.011

Il est RÉSOLU que les décisions prises en Assemblée des membres soient approuvées.

Adoptée à l'unanimité.

14. VARIA

MAGE-UQAC affirme qu'ils ont été approchés à propos d'une lettre expliquant l'AVEQ. Ils soulignent qu'ils auraient dû la soumettre à l'Assemblée des membres. Ils aimeraient dire ce qu'ils voient en l'AVEQ et ses idées politiques et enverront la lettre dans quelques jours.

AGECAR remercie CSU d'avoir hébergé cette Assemblée des membres.

FEUS remercie l'exécutif sortant et entrant.

15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

CSU propose et AGE-UQTR appuie,
AM2017-04-22.012

Il est RÉSOLU que l'on ferme l'Assemblée des membres.

Adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée des membres est fermée à 11h46